

Deuxième appel à candidature sur postes spécifiques

Année scolaire 2026/2027

ANNEXE 2 – FICHES DE POSTE A PROFIL

N° 1 – PÔLE RESSOURCE AUTISME

Cadre général :

Ce poste s'inscrit dans la mise en place **d'un dispositif souple et modulable** qui doit permettre la **mise en œuvre de parcours individualisés** des élèves dans une perspective de réponses évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.

La classe de l'unité accueille des enfants qui ne sont pas en capacité d'être scolarisés en milieu ordinaire, soit à temps partiel, soit à temps plein et en lien étroit avec la prise en charge médico-sociale. La scolarisation se fait dans le cadre du projet individuel en lien avec la prise en charge de la plateforme et pour une durée déterminée. L'objectif est de rendre la scolarisation à temps plein en milieu ordinaire accessible.

Personnel concerné :

Enseignante ou enseignant du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH, CAPPEI ou du 2CASH.

Missions :

Favoriser la scolarisation et la socialisation de l'élève :

L'enseignante ou l'enseignant responsable de scolarisation contribue à l'inclusion en milieu ordinaire et travaille à renforcer les habiletés sociales et scolaires en :

- mettant en œuvre les activités pédagogiques en lien avec le programme ;
- recherchant pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux au sein d'un groupe ;
- évaluant finement les compétences des élèves ;
- mettant en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation et à l'autonomie à travers différents ateliers.

Avec les partenaires elle ou il :

- analyse les conditions d'accueil et de scolarisation de chaque élève ;
- participe aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation au sein des écoles ;
- assure la cohérence et le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;
- partage avec les autres professionnels un langage et des outils de réflexion communs ;
- participe aux réunions de synthèse du dispositif

Compétences attendues :

- disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH) ;
- savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différencierées et adaptées visant à développer les compétences scolaires attendues ;
- avoir connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- être capable de travailler en équipe ;

- avoir une bonne connaissance des modalités possibles de parcours de formation, d'orientation d'un élève en situation de handicap ;
- connaître le fonctionnement des dispositifs spécialisés en milieu ordinaire et des établissements médico-sociaux ;
- connaître les « Recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'Autisme » ;
- manifester de la souplesse en raison du caractère expérimental du dispositif ;
- être capable d'analyse réflexive

Spécificité du poste

L'enseignante ou l'enseignant sera placé sous la double tutelle de l'inspecteur ASH (autorité hiérarchique) et du chef de l'établissement médico-social (autorité fonctionnelle)

N°2 ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT DISPOSITIF DE REMEDIATION SCOLAIRE (DRS)

Il s'agit d'un poste au sein d'une classe avec des élèves en classe de 5e, 4e et 3e ayant un suivi éducatif au sein de l'Association du Sahel Vert à mi-temps et en décrochage scolaire.

Ces élèves peuvent présenter des troubles comportementaux.

Ce poste est rattaché administrativement et situé au collège Charles Péguy de Wittelsheim.

MISSIONS

Les enseignants

- assurent des enseignements pluri-disciplinaires et des actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ; ces enseignements sont assurés en co-enseignement auprès de deux groupes de six élèves, avec 21h en classe et 2h de concertation ;
- évaluent les acquisitions et élaborent un projet pédagogique individualisé ;
- mettent en place des conditions d'apprentissage différencierées adaptées au public ;
- facilitent la mise en place d'une démarche inclusive ;
- valorisent les parcours de formation et accompagnent les élèves dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ;
- conçoivent des projets pluridisciplinaires et travaillent en lien étroit avec le personnel éducatif, avec les partenaires (ASE, Association Sahel Vert).

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Capacités d'adaptation et sensibilité au parcours des élèves avec difficultés sociales ou de comportement

- Aptitude à valoriser les acquis des élèves pour restaurer la confiance en soi et valoriser les apprentissages
- Aptitude au travail en équipe

Si les candidats peuvent justifier du CAPASH ou du CAPPEI, cela constitue un atout.

Pour tout renseignement complémentaire ou visite du dispositif, veuillez contacter le secrétariat du Service Départemental de l'Ecole Inclusive au 03.89.21.56.88 ou la coordonnatrice du DRS au 07 89 71 38 09 directement.

N 3 - ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

L'ITEP scolarise, selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, « des enfants, adolescents (...) qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que défini au grand II de l'article D. 312-59-2 ».

Cadre de travail :

L'enseignante ou enseignant est sous l'autorité hiérarchique du corps d'inspection de l'Education Nationale. Elle ou il assure ses missions sous l'autorité organisationnelle et fonctionnelle de la directrice de l'ITEP. Elle ou il travaille au sein d'une équipe interdisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique) dont l'unité d'enseignement fait partie.

L'enseignante ou enseignant est assujetti(e) aux contraintes du calendrier de l'établissement.

Profil du poste :

Enseignante ou enseignant spécialisé(e), titulaire notamment du CAPA-SH ou CAPPEI. Les personnels ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Conditions d'exercice :

Au sein de l'Unité d'Enseignement organisée par une coordinatrice pédagogique.

La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.

La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend :

- l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ;
- les aides spécifiques apportées au sein de l'établissement ;
- la coopération avec les établissements scolaires dans le cadre de l'inclusion.

L'équipe interdisciplinaire contribue étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Missions de l'enseignante ou enseignant :

- participer à l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités d'accueil ;
- assurer une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au profil des jeunes accueillis ;
- accompagner la scolarisation des jeunes en milieu ordinaire, en fonction de leur projet
- participer aux réunions d'équipe interdisciplinaire ;
- évaluer les acquisitions et valoriser les parcours de formation.

Compétences souhaitées

- bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent ;

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail interdisciplinaire et au partenariat ;
- bonnes capacités d'adaptation ;
- bonnes capacités de communication, de relation et d'écoute ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.
- une expérience d'enseignement dans l'adaptation scolaire ou auprès des élèves en situation de handicap est souhaitée.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter monsieur CONROY- IEN ASH 03.89.21.56.88

N° 4- ENSEIGNANT COORDONNATEUR EN SEGPA

Textes de référence :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015, Sections d'enseignement général et professionnel adapté
- Décret n° 2017-169 du 10 février 2017, Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée – annexe 1 référentiel de compétences enseignant spécialisé

Cadre général :

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent au sein d'un collège des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation.

Cadre spécifique :

Le collège Kennedy, situé en centre-ville, ne peut héberger qu'une classe de 6ème et une classe de 5ème SEGPA. A l'issue de la 5ème, les élèves doivent poursuivre leur scolarité en 4ème puis 3ème SEGPA au collège Bourtzwiller, situé dans un quartier périphérique de Mulhouse.

Afin :

- d'accompagner les familles et les élèves du secteur Kennedy dans la poursuite du parcours au collège de Bourtzwiller,
- de favoriser le sentiment d'appartenance à une même culture d'établissement des élèves issus de Bourtzwiller et de ceux issus de Kennedy,
- de développer la mobilité des élèves de SEGPA du centre-ville,
- et plus largement de favoriser le vivre-ensemble entre des élèves de différents quartiers de Mulhouse, Les professeurs des écoles des SEGPA des collèges Kennedy et Bourtzwiller doivent construire un projet de SEGPA commun, grâce à des échanges de pratiques soutenus. Ils devront pour cela intervenir dans leur ORS sur les deux structures (postes chaînés). Ils participeront à des réunions d'équipe dans l'un ou l'autre collège en fonction des besoins, des projets, des ressources. Ils travailleront étroitement avec les professeurs des deux collèges.

Description de la mission d'enseignant :

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves des classes de 6ème et / ou 5ème SEGPA des collèges Kennedy et Bourtzwiller dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs potentialités et à leurs besoins en vue d'acquérir des compétences sociales et scolaires ;
- Concevoir et réaliser les projets individuels des élèves qui permettent une lecture de l'analyse des besoins et des réponses pédagogiques mises en oeuvre ;
- Promouvoir la scolarisation inclusive en partageant les informations et appuis pédagogiques avec les enseignants du 2nd degré, en particulier avec les PLC d'arts plastiques et d'éducation musicale du collège Kennedy et les PLP du collège Bourtzwiller ;
- Assurer une mission d'enseignement auprès des adolescents des classes de 6ème et / ou 5ème SEGPA des collèges Kennedy et Bourtzwiller, en référence aux programmes et au socle commun de connaissance et de compétences dans la perspective du certificat de formation générale (CFG) ou du DNB Pro, et en s'appuyant sur une pédagogie de projet ;
- Contribuer à la construction progressive d'un projet d'orientation s'inscrivant dans le cadre du parcours avenir ;
- Participer aux temps de coordination et de synthèse animés par le directeur adjoint chargé de la SEGPA du collège Bourtzwiller ou la direction du collège Kennedy ;
- Construire des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.

Mission de coordonnateur :

Afin de favoriser la cohésion entre les équipes et les échanges de pratiques entre les deux établissements est instauré une fonction de coordonnateur SEGPA au sein du collège Kennedy. L'enseignant coordonnateur bénéficie d'une part PACTE.

Le coordonnateur de la SEGPA Kennedy devra être un enseignant titulaire du CAPPEI ou s'engager à préparer sérieusement le CAPPEI.

Les objectifs qui lui sont fixés sont les suivants :

- Assurer le lien avec la direction du collège Kennedy concernant les projets à venir ou en cours au sein de la SEGPA ;
- Participer, avec le DACS de la SEGPA du collège Bourtzwiller, au renforcement du pilotage des deux structures par l'initiation et le suivi de projets communs.
- Assurer, par des échanges très réguliers - téléphoniques et en présentiel - le lien avec le DACS du collège Bourtzwiller pour coordonner la planification des cours des élèves de la SEGPA Kennedy au sein du collège Bourtzwiller, et assurer la préparation et le suivi de leur présence.
- Coordonner l'équipe d'enseignants de la SEGPA Kennedy et mener les réunions de synthèse au sein du collège Kennedy / être en soutien du DACS de Bourtzwiller lors des réunions de synthèse communes aux deux établissements.

Compétences et connaissances particulières :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Savoir partager ses connaissances sur le cadre réglementaire de l'enseignement spécialisé avec les PLC nouvellement associés au public SEGPA.
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la mise en œuvre des situations d'enseignement/d'apprentissage ainsi que dans chaque projet individuel ;
- Avoir un sens aigu du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication, être ouvert au travail en équipe pluri-catégorielle sur deux établissements ;
- Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différencierées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ainsi que le projet SEGPA ;
- Être force de proposition dans l'élaboration de projets innovants pour atteindre les objectifs fixés ;
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant ;
- Posséder une bonne connaissance de l'orientation à l'issue de la scolarité obligatoire.
- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.

N°5 Enseignant(e) référent(e) à la scolarisation des élèves en situation de handicap

MISSIONS

Sous l'autorité de l'IEN-ASH et travaillant en étroite collaboration avec l'IEN de son secteur d'intervention et les chefs d'établissements, l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) est référent pour chacun des élèves handicapés scolarisés dans un secteur géographiquement déterminé, de l'école maternelle au lycée, y compris dans les établissements spécialisés.

L'ERSEH est, au sein de l'Education nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés :

- Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention, auprès desquels il assure une mission d'accueil et d'information ;
- Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation ;
- Il veille à la cohérence et à la continuité du projet personnalisé de scolarisation ;
- Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH ;
- Dans le cas d'une première scolarisation ou d'une première démarche auprès de la MDPH, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseil tant auprès des équipes enseignantes que des familles et des services de soins.

ACTIVITES

- Réunir et animer les équipes de suivi de scolarisation ;
- Recueillir des éléments d'observations en milieu scolaire et les transmettre à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;
- Rédiger les GEVASCO ;
- Assurer une mission d'information, d'aide et de conseil auprès des équipes enseignantes et des familles, y compris dans le cas d'une première scolarisation ou d'une première démarche auprès de la MDPH ;
- Assurer le lien entre les différents suivis extérieurs et prises en charge par les établissements de soin ou professionnels en libéral ;
- Être en lien avec le service de l'école inclusive, dont le bureau des AESH ;
- Répondre aux demandes d'information des coordonnateurs de PIAL ou de PAS pour identifier les besoins d'accompagnement des élèves ;
- Compléter des enquêtes quantitatives et qualitatives ;
- Ponctuellement, participer au recrutement des AESH.

COMPETENCES REQUISSES

- Bonne connaissance du système éducatif (1er et 2nd degré), du champ de l'ASH en particulier, et de la législation s'y rapportant.
- Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité.
- Aptitude à la conduite de réunion.
- Qualités organisationnelles.
- Approche rigoureuse de la gestion et du suivi administratifs.
- Maîtrise de l'outil informatique.
- Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelles.
- Disponibilité et mobilité.
- Connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés.

-Connaissance des problématiques liées au handicap.

LOCALISATION ET PARTICULARITES DU POSTE

- Être titulaire du CAPPEI (CAPA-SH ou 2 CA-SH), quelle que soit l'option. Les personnels non spécialisés peuvent toutefois se présenter au poste.
- Poste habituellement basé dans un collège du secteur.
- Déplacements fréquents dans le secteur.
- Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 h par an, modulables selon les temps forts de l'année.

N° 6- ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN MAISON CENTRALE

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

- Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009- article 27
- Circulaire 2020-057 du 09/03/2020
- Convention du 15 octobre 2019 entre l'Administration pénitentiaire /Education nationale

MISSIONS :

- Assurer l'enseignement nécessaire à l'acquisition de compétences.
- Accompagner l'apprenant dans la construction et la réalisation d'un projet professionnel, de socialisation en lien avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement.
- Mettre en œuvre un enseignement adapté aux besoins et au profil des apprenants.
- Valoriser les acquis professionnels et/ou scolaires (VAE).
- Assurer un lien pédagogique avec les ateliers de l'III (spécificité dans cet établissement) ; accompagner par le travail les détenus en situation de handicap.

PROFIL DU POSTE :

- Enseignante ou enseignant du 1^o ou 2^o degré ayant acquis une expérience en milieu particulier (SEGPA, EREA, ITEP, classe relais ...).
- Être prioritairement titulaire du CAPPEI et/ou s'engager à le passer dans les 3 ans. Les enseignants titulaires du CAPPEI sont nommés à titre définitif au terme de la première année, après validation des autorités hiérarchiques. Les personnels restent titulaires de leur poste précédent, lors de la première année.
- L'établissement pénitentiaire accueille des majeurs condamnés à de lourdes peines pouvant aller jusqu'à la perpétuité.
- Formation d'adaptation à l'emploi obligatoire : un module de découverte et d'acculturation au milieu pénitentiaire de 5 jours organisé par l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen pris en charge par l'administration pénitentiaire.
- Un module de professionnalisation à l'emploi en milieu pénitentiaire de 52H (en 2 fois 5 jours) à Suresnes, module qui s'intègre à la préparation du CAPPEI à l'INSHEA pris en charge par l'éducation nationale.
- Au sein d'une équipe pluri- professionnelle (CPIP, psychologue, professeurs 1^o et 2^o degré, personnel de l'administration pénitentiaire ...) il exerce ses fonctions, sous l'autorité du Proviseur de l'UPR et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'école inclusive pour le 1^o degré.
- La durée hebdomadaire est fixée selon statut.

COMPÉTENCES REQUISSES :

- Connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion.
- Accepter un EDT qui s'inscrit dans les contraintes de la journée en établissement (cours fin d'après-midi, samedi matin).
- S'intéresser aux principes de l'andragogie.
- Être capable de concevoir des réponses pertinentes, adaptées à la diversité des situations – individualiser l'offre.
- Accepter les contraintes de sécurité – environnement fermé.
- Savoir s'inscrire dans une équipe pluri professionnelle.

CONTACTS :

- IEN ASH du Haut Rhin, M. Conroy : ce.0680102s@ac-strasbourg.fr

N°7 : Professeure ou Professeur Ressources Troubles du Neuro-Développement

DEFINITION DU POSTE

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de l'ASH dont il est le collaborateur direct, le professeur ressources a un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants. Il travaille en collaboration avec la mission autisme et les différents chargés de mission du service de l'École inclusive 68.

MISSIONS

Conseil et accompagnement des enseignants

- Proposer un accompagnement adapté aux enseignants pour répondre aux besoins des élèves avec TND.
- Participer à l'évaluation des besoins des élèves (observation, analyse des besoins) et proposer des adaptations pédagogiques.
- Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques aux enseignants et équipes pédagogiques.
- Contribuer à la mise en place d'aménagements matériels spécifiques pour les élèves avec TND.
- Favoriser l'utilisation des outils numériques adaptés aux élèves avec TND.
- Informer et fournir des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives.

Articulation avec les PCO (7/12 ans)

Dans le cadre des interventions prévues avec les plateformes de coordination et d'orientation (PCO) :

- Faciliter la coordination entre la famille, les professionnels de l'éducation nationale et les autres intervenants.
- Participer aux réunions d'équipe éducative avec les enseignants et les parents.
- Contribuer à la cohérence entre le suivi rééducatif et les actions pédagogiques.
- Aider les enseignants à renseigner le livret de parcours inclusif et à mettre en place les premières adaptations.

Intervention en formation initiale et continue

- Concevoir et animer des actions de sensibilisation et d'information.
- Participer à des formations académiques ou départementales sur les TND en lien avec l'EAFC.
- Contribuer à la formation d'initiative locale tout en priorisant les missions de conseil et d'accompagnement des enseignants.

COMPETENCES REQUISES

- Bonnes capacités relationnelles, capacité à adopter une posture d'accompagnant.
- Connaissance des troubles du neuro-développement et des recommandations de la Haute Autorité de Santé.
- Sens de l'organisation et maîtrise des outils numériques.
- Connaissance des besoins des élèves avec TND et connaissance des ressources existantes.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Ce poste nécessite une grande mobilité et une disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures). Le poste est à 100%.
- Poste basé la DSDEN du Haut-Rhin, à Colmar.

N°8 - UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

La coordonnatrice ou le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. La candidate ou le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D ou CAPPEI).

Réf. : BO du 27 août 2015 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter monsieur CONROY, IEN ASH- Tél. : 03.89.21.56.88.

N°9 - Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Rattachement administratif : Service départemental de l'école inclusive, DSDEN du Haut-Rhin, Colmar

1. Définition du poste et des missions :

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves par un appui aux équipes pédagogiques et une meilleure articulation entre l'école et le médico-social. Composé d'un enseignant coordonnateur et d'un éducateur spécialisé, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles ainsi qu'un accompagnement aux équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS pourra s'appuyer sur tout professionnel de l'Éducation nationale susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves et bénéficiera également de l'appui de professionnels du secteur médico-social mutualisés entre plusieurs PAS.

Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH en charge de l'École Inclusive et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN et du chef d'établissement, co-pilotes du PAS avec un représentant du secteur médico-social. Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du 1er et 2d degrés public et privés inclus dans la zone définie pour le PAS.

Le coordonnateur PAS a pour missions de :

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation, les personnels du médico-social et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1er niveau ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages ;
- Cordonner l'équipe du PAS et les personnes-ressources au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers ;
- Travailler en équipe et en partenariat avec les équipes du médico-social.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Éducation nationale (MDPH, pôles ressources, familles...) ;
- Avoir une bonne compréhension des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Être capable de mener une analyse des besoins des élèves et y associer des réponses adaptées développant l'autonomie de ces derniers ;
- Être capable d'élaborer des stratégies personnalisées et des projets individualisés dans une perspective de parcours de réussite ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1er et du 2d degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...) ;
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...) ;
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité sur le territoire PAS.

Poste ouvert aux enseignants, spécialisés ou non.

Le poste n'ouvre pas droit aux indemnités ISAE mais ouvre droit à une indemnité de 4 400€ brut annuel

Service départemental de l'école inclusive : 03.89.21.56.88 ou ce.0680102s@ac-strasbourg.fr